

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION : TERRE SAINTE 2022

A envoyer à : Direction des Pèlerinages

Centre Diocésain

41 route de Neufchâtel

76000 ROUEN

Tél. 02 35 07 27 35/ 02 35 07 27 34

Immatriculation Atout France : IM 076 11 0002
Email : pelerinages76.diocesederouen@orange.fr



Pèlerinage TERRE SAINTE

Du lundi 10 octobre au mercredi 19 octobre 2022

PRIX DU PELERINAGE PAR PERSONNE Base : 50 personnes : entre 1600€ et 1670€

SUPPLEMENT EN CHAMBRE INDIVIDUELLE (en nombre limité) : 370 €

NOM (en majuscule) M., Mme, Mlle : _____

Prénom : _____ (Identique à votre carte d'identité ou passeport)

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Nationalité : _____

Date et lieu de naissance : ____/____/____/_____

Profession : _____ N° téléphone personnel : _____

Portable : _____ Mail : _____

Nom de la personne à avertir en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____

Désire une chambre individuelle, avec supplément, **à régler avec l'acompte.**

Accepte de partager sa chambre avec _____

(Attention : si personne ne peut finalement partager votre chambre ou si la personne qui partage votre chambre se désiste avant le départ, le supplément chambre individuelle sera facturé.)

Règlement : A l'inscription versement d'un acompte de 500 euros par personne ou 870 euros par personne en chambre individuelle à l'ordre de : « Direction des pèlerinages de Rouen (Terre Sainte) »

2^{ème} acompte de 500 euros fin juin.

Règlement du solde avant le 15 septembre 2022.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 juin 2022. (Inscription dès maintenant, clôture sans préavis)

Vous serez considérés comme inscrits, dès réception de ce bulletin, accompagné du chèque d'acompte. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception du courrier.

ATTENTION !

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport valide jusqu'au 20 avril 2023.

Merci de joindre, à ce bulletin d'inscription, une photocopie de votre passeport avec lequel vous allez voyager.

Santé : prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète ou autres. De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant le jour du départ, merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés...

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (figurant au verso)

Fait à _____, Le _____

Participations financières :

Les participations financières propres à chaque pèlerinage, indiquées sur la feuille d'inscription ont été calculées sur la base d'un nombre minimum de participants en fonction des tarifs connus à ce jour.

Trois mois avant le départ, la direction des pèlerinages se réserve le droit d'annuler le voyage ou de demander aux inscrits un supplément pour assurer le départ, si le nombre minimum n'est pas atteint. Dans ce cas, les personnes inscrites au voyage auront la possibilité d'annuler.

Les prix indiqués sont révisables en fonction des hausses du carburant.

Hébergements :

Les prix indiqués s'entendent pour des prix de pensions complètes en chambre double. Sur le bulletin d'inscription relatif à chaque destination, vous avez la possibilité de demander une chambre seule moyennant un supplément.

Annulation :

Nos prix comprennent une assurance annulation, responsabilité civile, rapatriement. L'assurance annulation est une sécurité qui met à l'abri d'une mésaventure financière en cas de situations imprévisibles telles que : accident, hospitalisation, maladie grave ou décès d'un parent proche. Une option protection sanitaire couvrira tous les cas liés au Covid.

Frais d'annulation : de 30 à 21 jours avant départ : 30% de 20 à 8 jours : 50% de 7 à 2 jours : 75% à moins de 2 jours avant le départ les frais d'annulation sont de 100%. Ces frais d'annulation, si les conditions d'assurance sont remplies (se reporter au contrat ci-joint) sont remboursables par l'assureur excepté une franchise forfaitaire de **200 euros par personne** non remboursable pour frais de dossier, agence et direction des pèlerinages.

Toute annulation doit être notifiée par mail ou téléphone et confirmée par lettre à la direction des pèlerinages et à l'assurance.

Tout voyage interrompu ou abrégé pendant le séjour du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

Données personnelles :

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles :

J'autorise : oui : non : l'association diocésaine de Rouen à collecter et utiliser mes données personnelles pour me transmettre toute information relative aux activités pastorales, paroissiales, diocésaines et sollicitations d'appel aux dons. Les données seront conservées durant le temps où la personne reste en contact régulier avec l'Église Catholique.

Droit à l'image : des photos peuvent être faites et utilisées par les services communications des pèlerinages du diocèse. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos diffusées, merci de nous le signaler et de fournir une photo d'identité.

Assurance :

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du contrat d'assurance multirisque « Mutuaide Assistance » et en accepte les modalités .

Je déclare également avoir pris connaissance des conditions générales de vente .

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »,

Renvoyer la feuille recto/verso remplie et signée, en gardant une photocopie